

Arrêté n°2024-278-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 19/03/2024

Demande déposée le 08/03/2024	
Affichage récépissé dépôt de dossier : 08/03/2024	
Par :	Madame MEYER Joëlle
Demeurant à :	97 Rue du Vieux Bourg 42130 MARCILLY-LE-CHÂTEL
Sur un terrain sis à :	13 Rue Rivoire 42600 MONTBRISON 147 BK 395
Nature des Travaux :	Changement de destination de bureau à logement

DP 042 147 23 M0283 T01

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

Vu la Déclaration préalable n° DP 042 147 23 M0283 accordée le 02/01/2024 à « LE 7ème ART », représenté par Monsieur ODE Jean-François,

Vu la demande de transfert susvisée en date du 08/03/2024 de « LE 7ème ART », représenté par Monsieur ODE Jean-François, et de Madame MEYER Joëlle,

### ARRETE

**Article 1 :** La Déclaration préalable n° DP 042 147 23 M0283, accordée à « LE 7ème ART », représenté par Monsieur ODE Jean-François, le 02/01/2024, EST TRANSFEREE à Madame MEYER Joëlle, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

**Article 2 :** Les prescriptions mentionnées sur la Déclaration préalable d'origine sont maintenues.

**Article 3 :** Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la Déclaration préalable initiale.

Fait à MONTBRISON, le 19/03/2024  
Pour le Maire,  
Pierre CONTRINO,  
Adjoint Délégué



**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.